

PARM

Modifications : nouvelle version Parm Novembre 2011	Fonctionnement	Ecran ou Etat concerné
Respect du repos quotidien de 12h entre 2 journées de travail , avec possibilité de neutraliser la règle de bloquant en alerte pour des périodes définies (ex: les 2 inventaires comptables annuels)	Bloquante par défaut : lors de la planification d'une plage sur le planning des activités ne respectant pas la règle, il y a suppression automatique de la plage planifiée.	Planning des activités lorsqu'elle est bloquante, sinon sur écran et état PDF des alertes législatives lorsque la règle à le statut "alerte"
Rendre bloquant la règle du respect de l'amplitude de 12h (entre l'heure d'arrivée et l'heure de départ).	Bloquante par défaut : lors de la planification d'une plage sur le planning des activités ne respectant pas la règle, il y a suppression automatique de la plage planifiée.	Planning des Activités
Bloquer à 43,25h la planification des horaires AM	Bloquante par défaut : lors de la planification d'une plage sur le planning des activités ne respectant pas la règle, il y a suppression automatique de la plage planifiée.	Planning des Activités
Contrôle du temps d'interruption de travail suite à 1 repos : 24h x le nbre de Repos consécutifs + 12 de repos quotidien entre 2 journées de travail	En alerte : le contrôle de cette règle est repris dans l'écran et l'état PDF des règles non-conformes du contrôle du planning	Planning des Activités et contrôle du planning
Possibilité de placer automatiquement un "repos" sur les 1/2 journées ou journées où aucun travail n'est planifié (à l'heure actuelle, il faut planifier manuellement un repos sur les 1/2 journées ou journées non travaillées). La pose automatique viendra compléter le planning en fin de planification tout en respectant les règles législatives.	La pose automatique s'effectue par un clic "Bouton " sur le planning des activités avec affichage d'une barre de progression	Planning des Activités
Nouvelle fenêtre de validation des règles législatives en alerte : cet écran permet le contrôle des règles non-conformes et devient une étape incontournable avant édition d'un planning	Fenêtre de validation des règles législatives à chaque demande d'impression d'un planning.	Planning des Activités et sur l'icône des états d'impression de plannings
Edition du planning affichage des horaires : mise en place d'un seul état pour affichage et émargement des plannings. La production de cet état d'affichage est soumis à validation des règles législatives	Icône d'impression du planning dans le menu état ou sur la page d'accueil de Parm. L'édition de ce planning trié par ordre alphabétique est soumis à validation des règles législatives. L'édition sera rendue impossible s'il existe des règles législatives bloquantes. Il sert pour l'affichage et l'émargement du réalisé	Icône d'accès sur le planning des activités ou sur la page d'accueil de Parm
Edition du planning individuel : mise en place d'un état de planning individuel permettant la distribution des plannings aux salariés. Il n'a pas la vocation d'affichage, ni d'émargement.	Icône d'impression du planning individuel dans le menu état ou sur la page d'accueil de Parm. Il permet d'éditer le planning d'un ou plusieurs salariés sur plusieurs semaines. Le choix de la sélection se fera par l'intermédiaire de filtre sur : N° de semaine de date à date, activités et salariés. L'édition sera rendue impossible en cas de règles législatives bloquantes. Il est soumis également au contrôle des règles législatives en alerte	Icône d'accès sur le planning des activités ou sur la page d'accueil de Parm